

Ecole de Saint Jean de Gonville
116 rue du Champ de Foire
01630 Saint Jean de Gonville

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 14 mars 2023

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE		
Inspecteur de l'éducation nationale : Monsieur NOALLY		X
MEMBRES VOTANTS		
NOM	Présent	Excusé
Directrice de l'école - Présidente : Mme LORENZO	X	
Maire : M. BRULHART	X	
Conseiller municipal : Mme NICOSIA	X	
Conseiller municipal :		
ENSEIGNANT(E)S DE L'ECOLE		
Mme CHARASSE	X	
M. CHARBONNIER	X	
Mme CHEVALLET-MAIRE	X	
Mme COLOMBAN	X	
Mme GRANDJEAN		X
Mme GUYON	X	
Mme LY	X	
Mme MAJCHRZAK	X	
Mme OBRERO-TORRES		X
Mme PERON	X	
Mme PIMENOFF	X	
Mme THOMAS	X	
Mme WILBAUX	X	
D.D.E.N :		
REPRESENTANT(E)S DES PARENTS D'ELEVES		
M. ARNOULT	X	
Mme CATHO-ANDREOLETY		X
Mme DE RAIKEM DÉOM	X	
Mme DESHORS	X	
Mme DESPIEGELAERE	X	
M. DUPONT	X	
Mme FABRE		X
Mme FRIEDMANN	X	
M. GREVOT		X
Mme LASSUS	X	
M. LORAN	X	
Mme MATTEAZZI		X
Mme PECCATTE		X
Mme WEIDENBACH	X	
VOIX CONSULTATIVE		
RASED : maîtresse E : Mme VANUXEM		X
RASED : psychologue scolaire :		
Médecin scolaire :		
Infirmière scolaire : Mme DEVIENNE		X
Assistante sociale :		
ATSEM :		
Mme BERTRAND	X	
Mme CRAVEIRO FERREIRA	X	
Mme KREMER	X	
Mme PANSU		X
Représentant périscolaire : Mme CARRICHON	X	

Procès-verbal établi le 14 mars 2023
La présidente, directrice de l'école
Nom : Mme LORENZO
Signature



Le secrétaire,
Nom: Mme De Raikem Déom
Signature



Heure de début : 18h37

Ordre du jour :

1. Fonctionnement de l'école
2. Bilan des projets de cycles ou intercycles
3. Evaluation d'école
4. Présentation du programme pHARE (lutte contre le harcèlement à l'école)
5. Modification horaires école rentrée 2023

1.Fonctionnement de l'école

✓ Effectif, prévisions et inscriptions

Nous sommes actuellement 256 élèves pour 10 classes, soit une moyenne de 25,6 élèves par classe. Les classes les moins chargées sont à 23 (CP-CE1), les plus chargées sont à 27. Depuis la rentrée : 8 départs et 6 arrivées dans des niveaux très aléatoires.

Pour la rentrée 2023, 32 CM2 partiront en 6^{ème} et les arrivées de PS sont approximativement de l'ordre de 20 enfants. L'été étant plus propice aux départs et arrivées dans la région, nous avons généralement entre 5 à 10 élèves nouvellement inscrits sur les autres niveaux mais également quelques départs. Une enquête afin d'anticiper les départs pour la rentrée 2023 va prochainement être distribuée aux familles d'élèves de la petite section au CM1.

Dates pour les inscriptions à l'école pour la rentrée : du 24 au 26 avril. Démarche à faire auprès de la mairie par mail. L'inscription est suivie d'un rendez-vous avec la directrice en mai/juin. Des visites de l'école seront organisées fin juin pour les nouveaux inscrits.

✓ Conseil d'élèves délégués

Rencontre avec M. Charbonnier et Mme Lorenzo le 16/12 pour la présentation du rôle de délégué. Chaque délégué avait ensuite pour mission de poser deux questions aux élèves de sa classe lors du prochain conseil de classe et de préparer plusieurs propositions à discuter lors du conseil d'élèves délégués de mars : Quelles idées avez-vous pour être heureux à l'école ? Qu'est-ce qui nous rend déjà heureux à l'école ?

Le 10/03 les délégués se sont réunis avec Mme Lorenzo pour présenter les propositions de chaque classe.

La liste des choses qui rendent heureux est longue : lire, apprendre, jouer, être avec ses amis, les activités proposées par les enseignants (bricolages, saynètes de théâtre...), le matériel à disposition en classe et dans la cour...

Pour être plus heureux, les élèves vont travailler sur le respect des zones dans la cour de récréation car c'est le problème qui ressort dans la plupart des classes. Les enfants ont formulé quelques demandes à destination de la mairie : réparer le filet de foot, réparer la zone rouge (tapis abîmé par endroits), avoir des miroirs dans les toilettes du nouveau bâtiment, améliorer la zone d'herbe côté centre de loisirs (terre et inondation en cas de pluie).

✓ Rencontre parents-enseignants

Nous organisons une rencontre parents-enseignants sous deux formes, au choix selon chaque enseignant : le samedi 25 mars ou du 20 au 31 mars après la classe. Chaque famille est invitée à s'inscrire via un formulaire d'inscription en ligne envoyé par l'enseignant et pourra ainsi échanger durant 10/15 minutes avec l'enseignant de son enfant.

Le LSU (livret en élémentaire) ou carnet de réussite (pour la maternelle) est semestriel et est remis en décembre et en juin. Le LSU a été dématérialisé cette année. Certains parents ne se sont pas connectés.

✓ Evaluations CP

Les élèves de CP ont passé la deuxième partie du 16 au 27 janvier. La synthèse a été envoyée récemment.

✓ Sécurité

Exercice dans le cadre du PPMS risques majeurs tempête : réalisé le mardi 22 novembre. Point à améliorer : la gestion des rôles de chacun lorsqu'un enseignant est absent. Les classes du nouveau bâtiment se regroupent au sous-sol et il faudrait mieux se répartir et entrer dans la salle de cantine : les enseignants n'ont pas osé entrer. Les élèves peuvent également se mettre à l'abri dans l'entrée des toilettes qui est grande afin de gagner de la place.

✓ Travaux

Remerciements pour le suivi des travaux. Nous soulignons que la communication entre la mairie et l'école est toujours aussi bonne, nous nous en réjouissons ; merci pour votre écoute.

2. Bilan des projets de cycle ou intercycles

✓ Classe neige CM1 et CM2

60 élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école ont participé du 30 janvier au 3 février à une classe de neige à Lamoura. Trois enseignants accompagnés de 5 parents bénévoles que nous remercions très vivement les encadraient ainsi que le personnel sur place. L'accueil sur l'école des neiges à Lamoura a été particulièrement apprécié et d'une grande qualité. Nous avons pu mener à bien l'ensemble du programme prévu, avec 4 séances de ski (1 chaque après-midi) et 5 séances de découverte de la nature. Les élèves se sont montrés intéressés, ont su mettre les éléments travaillés en classe en résonance avec ce qu'ils avaient déjà travaillé en classe en amont. Un regret tout de même de ne pas avoir eu l'ensemble des élèves présents pour cette classe de découverte, des conditions spécifiques de certains élèves ainsi que des enfants malades en sont la cause. Nous avons pu donner des nouvelles pendant le séjour avec une application/blog « on donne des nouvelles » et cela a été fonctionnel et apprécié. On pourra regretter que les séances de ski n'aient pas été plus nombreuses, car les élèves ont véritablement dépassé leurs difficultés et développé des compétences à partir de la dernière séance et il aurait été intéressant de poursuivre le développement de ces nouvelles compétences. À refaire, il pourra être intéressant de réaliser des séances en amont d'une telle sortie. Le projet pourra se continuer l'année prochaine pour les cycles 3 qui, si les conditions le permettent, pourraient poursuivre l'activité ski de fond sur le site de la Vattay en sortie à la journée. Ces compétences en EPS, relatives à l'adaptation aux différents types d'environnements, seront réinvesties prochainement sur l'activité vélo pour les classes de CM1 et CM2. Du point de vue des apprentissages relatifs à la nature, à la découverte de l'environnement et de l'habitat, les élèves ont eu l'occasion de construire des liens sémantiques entre les conditions géographiques et la spécificité du territoire du plateau du haut Jura et leur environnement proche. Pour cela, nous avons réalisé des observations de l'habitat traditionnel de notre village et avons interrogé sa spécificité en comparaison de l'habitat traditionnel du haut Jura (adaptation aux conditions climatiques comme la neige, matériaux de construction, etc.). Nous allons à présent réinvestir ces connaissances en profitant de la venue d'une architecte pour travailler le thème de l'habitat de demain dans le cadre des journées nationales de l'architecture en milieu scolaire. Au programme, visite et lecture du paysage au sein de notre village puis travail d'imagination et construction de maquettes et présentation des projets. La classe de neige a aussi été l'occasion de travailler le français et les mathématiques d'une façon différente, notamment pour comparer les altitudes, les distances parcourues, raconter nos découvertes. Lors de la dernière période, nous présenterons auprès de toute l'école nos apprentissages et cette expérience exceptionnelle de vie collective au travers d'une exposition. Nous consacrerons aussi une soirée à la diffusion d'un film pour partager cette aventure avec les familles. Les enfants ont beaucoup appris en

ce qui concerne la vie en collectivité, le savoir vivre ensemble et les liens de confiance tissés sont des points d'appui précieux pour la suite de la scolarité de chacun. Enfin nous avons apprécié le bon comportement que nos élèves ont adopté, le personnel du centre nous a fait de très bons retours au sujet de leur attitude. Chacun s'est bien impliqué dans son séjour, a su se dépasser, s'est inscrit dans les apprentissages, mais s'est aussi bien amusé. Remerciements à l'équipe d'enseignants et Carole pour le soutien et l'accompagnement avant et pendant, la mairie, le Sou, les parents des classes pour la confiance et le financement, les parents bénévoles qui ont accompagné.

✓ Piscine

Les classes de CP/CE1, CE1 et les CP de GS/CP vont à la piscine de Valserhône depuis le 7 mars et jusqu'au 4 mai deux fois par semaine, le mardi après-midi et le jeudi matin. Ils ont donc 14 séances.

Les classes de CE2 et CE2/CM1 vont prendre le relais du 9 mai au 15 juin. Ils vont y aller 11 fois car le jeudi de l'ascension leur fait perdre une séance.

Les deux premières séances sont des séances d'évaluation avec des ateliers bien précis où le maître-nageur est attentif à certains points : l'aptitude des enfants à rentrer et sortir de l'eau seuls, à se déplacer. Nous regardons si l'enfant se tient au bord, si oui est-ce qu'il lâche les mains ? Est-ce que l'enfant se déplace en autonomie ? Est-il capable de passer sous une perche ou dans un cerceau au fond de l'eau ? Les enfants font ce qu'ils peuvent. Ensuite nous les séparons en 4 groupes de besoin : les crabes, les têtards, les grenouilles et les poissons. Pour les séances suivantes, chaque groupe est dans un coin de la piscine soit avec un moniteur soit avec un enseignant. Il y a un atelier différent dans chaque coin de la piscine et les groupes changent d'atelier chaque semaine. Les adultes qui encadrent suivront toujours le même groupe. Bien entendu les élèves peuvent changer de groupe en fonction de leurs progrès et de leurs besoins.

Lors de la dernière semaine, les élèves seront de nouveau évalués afin de mesurer leurs progrès. Le projet de bassin a changé cette année. Il nous a été présenté lors d'une visioconférence. Nous remercions vivement les parents accompagnateurs. Nous avons la chance d'avoir 9 parents agréés pour les premières classes et 2 parents non agréés et 6 ou 7 parents agréés pour les classes suivantes, nous les remercions pour l'aide apportée dans ce projet. L'idéal est d'être au moins 4 ou 5 adultes à chaque sortie. En effet, il y a 4 vestiaires : 2 de filles et 2 de garçons et chaque groupe a besoin d'un parent pour surveiller et aider. Il faut savoir qu'un parent non agréé n'a pas le droit de venir au bord du bassin et n'aide donc que dans les vestiaires.

Nous remercions également la mairie qui finance le projet, c'est-à-dire les maîtres-nageurs et le transport en car.

Remarque des parents au sujet de l'agrément piscine :

Certains parents trouvent que les horaires de passation de l'agrément partie pratique ne sont pas adéquats tombent souvent sur les horaires de travail : est-il possible de faire remonter cette remarque à l'inspection ?

Réponse : Les agréments sont effectivement organisés par les conseillers pédagogiques. Les horaires sont fixés en fonction de plusieurs impératifs (piscine disponible, personnel disponible...). La remarque sera transmise via la directrice au conseiller pédagogique qui a en charge les passations d'agréments. Les enseignants insistent tout de même sur le bénéfice gagné entre le temps accordé à une passation d'agrément par rapport à la durée de sa validité.

Nous faisons renouveler les agréments piscine des parents d'une année à l'autre. Ainsi, un parent qui aura passé l'agrément lorsque son enfant est en CP pourra être agréé les années suivantes et aura validé la partie « tronc commun » des différents agréments (agrément ski, vélo, escalade...).

✓ Fête de Noël 10 décembre

Cette année, nous avons renoué avec des festivités plus traditionnelles qui ont eu lieu les années précédentes et permettant de mettre en valeur le travail des élèves. L'ensemble des classes a participé à un court temps de chorale, à savoir un chant par cycle qui avait été travaillé collectivement ainsi qu'un chant impliquant toutes les classes. Cette fête a été co-organisée avec les bénévoles du Sou des écoles qui ont réussi une très belle manifestation, merci à eux ! Chaque enfant a confectionné dans sa classe au moins un petit bricolage de Noël qui a été vendu pendant la manifestation. Nous avons choisi de renouveler le soir des vacances le temps de chant devant les parents au moment de la sortie. Malgré la pluie, cela a permis de terminer sur un moment collectif et convivial.

✓ Carnaval

Nous avons fêté le carnaval au retour de vacances le vendredi 24 février. Les enfants sont venus déguisés et ont tous participé à la réalisation de crêpes, financées par le Sou des écoles que nous remercions. Des parents sont venus nous aider à la cuisine, à la cuisson et à la distribution des crêpes notamment en maternelle. Nous avons alors partagé le goûter tous ensemble. Un thème de déguisement commun a été choisi : Cultures du monde, et les adultes de l'école, du centre et du Sou se sont déguisés. Merci à tous pour ce moment festif !

3. Evaluation d'école

Comme annoncé au précédent conseil d'école, notre école participe à une évaluation d'école. L'équipe enseignante a rédigé un rapport d'auto-évaluation en février. Une équipe d'observateurs, composée de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Valserhône et de conseillers pédagogiques, est venue à l'école le vendredi 3 mars et le lundi 6 mars. Elle s'est entretenue avec les différents partenaires de l'école (représentants de parents d'élèves, élus, responsable de l'accueil de loisirs), les enseignants, les AESH, les Atsem et les élèves délégués de classe. Cette équipe a également observé des séances en classe. Un rapport écrit par les évaluateurs externes sera présenté au Conseil d'Ecole de juin. L'entretien des observateurs avec l'équipe enseignante a permis de faire un premier bilan positif sur cette évaluation.

Lecture du rapport d'autoévaluation en amont du conseil d'école.

Questions des représentants de parents : Ce rapport a-t-il une utilité pour l'équipe enseignante ?

Réponse : L'équipe a pu se saisir de l'écriture du rapport pour faire un point sur le projet d'école en vigueur et les ajustements à faire. Le projet d'école ayant été rédigé par une équipe enseignante différente de cette année, ce fut intéressant d'avoir de nouveaux regards et très constructif d'un point de vue pédagogique. Nous avons mis en avant des points d'amélioration qui n'apparaissaient pas dans le projet d'école et nous espérons avoir une formation des enseignants qui corresponde aux besoins mentionnés dans un futur proche. Les retours faits par l'ensemble des partenaires mettent en avant le bon fonctionnement de notre école qui œuvre pour la réussite de tous les élèves et nous ne pouvons que nous en féliciter. L'échange avec l'équipe externe a aussi mis le doigt sur la difficulté à trouver l'entrée de l'école (pas de panneau indicateur notamment) : Mme Lorenzo propose à la mairie s'il est possible de trouver un nom pour notre école tout d'abord et de discuter ensuite d'un éventuel panneau au nom de l'école. Les propositions pourraient venir des élèves avec un vote : à réfléchir au sein de l'équipe pédagogique.

4. Programme pHARE

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARE) : ce programme est mis en place dans notre circonscription depuis la rentrée 2022. Une équipe ressource (nommée M3P pour méthode préoccupation partagée Peron) composée de directrices d'écoles, d'une conseillère pédagogique, de la personne ressource DICS (Dispositif Inclusion Climat Scolaire) et de

Monsieur l'Inspecteur a été formée à la méthode de préoccupation partagée. Ce sont nos référents du programme, nous devons les solliciter en cas de signalement d'une situation de harcèlement. Ils pourront ainsi accompagner l'équipe et les familles et mettre en œuvre un protocole de traitement des situations de harcèlement.

Fin janvier, notre école a signé une charte d'engagement pour deux ans qui nous engage à solliciter l'équipe M3P, mettre en œuvre le protocole pHARE en cas de situation de harcèlement, participer aux temps forts tels que la journée Non au harcèlement (NAH), et enfin organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.

Une plaquette à destination des parents sera affichée sur le grand panneau et sur la porte du bureau de direction côté rue du champ de foire. Elle sera également envoyée par mail dans une information présentant le programme pHARE.

5. Modifications horaires d'école rentrée 2023

Parole aux élus/responsable accueil de loisirs :

Afin d'anticiper une augmentation des effectifs au sein du restaurant scolaire sur le long terme, il est nécessaire d'échanger sur les différentes solutions afin de pouvoir en retenir une à proposer au Conseil municipal pour délibération.

Les plans de la cantine, à sa construction, prévoyaient 108 places assises. Actuellement, un maximum de 150 enfants peut être accueilli lors du premier service et 190 au deuxième service du côté des grands.

Voici la répartition actuelle :

- 1^{er} service de 11h50 à 12h50 : 65 maternelles et 15 CM1-CM2
- 2^{ème} service de 12h à 12h40 : 60 élèves du CE2 au CM2
- 3^{ème} service de 12h45 à 13h30 : 60 élèves de GS-CP-CE1

Ces services obligent à des temps parfois stressants de nettoyage et certains services ne respectent pas 45 minutes de repas assis pourtant imposés par la CAF. Si les effectifs viennent à augmenter, comme cela a été le cas mi-janvier, il n'y aura plus de place pour accueillir tout le monde dans des conditions acceptables sur le temps méridien.

- Les effectifs notés sont pour les jours où la cantine a accueilli le plus d'enfants soit 195 enfants. À ce seuil, des chaises sont rajoutées du côté des petits. Les accès pour s'asseoir et débarrasser sont difficiles.
- Le temps pour un repas assis demandé par la CAF est de 45min. Le choix l'accueil de loisirs et de la mairie est de privilégier les PS-MS-GS soit un temps de 50 à 60 min. Cela est parfois rapide pour certains et surtout en début d'année.
- La mairie envisage pour l'année prochaine une augmentation d'une dizaine d'enfants comme chaque année. Même s'il n'y a pas d'augmentation dans les effectifs d'école, les anciennes PS s'inscrivent au restaurant scolaire en MS, les parents retrouvent du travail, l'organisation familiale est changeante... Les services de l'accueil de loisirs connaissent une augmentation chaque année.

2021-2022 : 180 enfants avec 14 CM2 partis

2022-2023 : 195 enfants soit +15 enfants

2023-2024 : augmentation approximative de 9 enfants avec 20 CM2 partants.

Donc une capacité de plus de 200 enfants à trouver.

Le choix de la solution doit se porter sur la qualité de vie de l'enfant au sein de l'« Ecole », les temps d'enseignement, le restaurant scolaire et les activités périscolaires. À ce jour, les enfants ne bénéficient pas d'un service optimal vu l'organisation actuelle des services. Étendre le temps de service permettrait à chacun d'avoir le temps de manger à son rythme dans une ambiance plus calme.

Pour un service de qualité au restaurant scolaire sur le long terme au vu de la fréquentation grandissante, avec un service moins stressant pour les enfants et l'équipe, un temps méridien de 2 heures devrait être mis en place.

Parole aux représentants de parents d'élèves :

Trois solutions ont été proposées en sondage aux parents d'élèves en mars 2023:

1) **Un système d'accueil en priorité pour les élèves dont les parents sont résidents de la commune sans dérogation particulière.** Une solution qui reste envisageable, mais qui ne serait pas pérenne. Refusant donc les enfants qui n'habitent pas St Jean, utilisant déjà le service du restaurant scolaire depuis quelques années.

Les dérogations à l'école sont limitées depuis quelques années. Seuls les enfants des enseignants et du personnel communal sont acceptés. Soit 28 enfants concernés pour l'année 2022-23 (un seul CM2) n'habitent pas à Saint-Jean.

2) **Changement des horaires de l'école avec fin de classe à 11h30 pour maternelle et primaire.** Les services comme suit :

- De 11h20 à 12h20, 65 maternelles
- De 12h00 à 12h45, 75 grands
- De 12h30 à 13h20, 60 grands et une marge de 90 enfants supplémentaires.

Ouverture du portail à 13h20, reprise de la classe à 13h30, fin de la classe à 16h30.

Soit un service de plus de 90 places et/ou une diminution d'effectifs à chaque service.

3) **Changement des horaires de l'école, avec une fin de classe à 12h00 pour maternelle et primaire.** Les services comme suit :

- De 11h50 à 12h50, 65 maternelles
- De 12h00 à 12h50, 75 primaires
- De 13h00 à 13h45, 60 primaires

La marge de 10 min est pour le ménage, la mise en place du service.

Ouverture du portail à 13h50, reprise de la classe à 14h00, fin de la classe à 16h30.

Soit un service de plus de 90 places et/ou une diminution d'effectifs à chaque service.

124 parents ont répondu (sur 356 parents d'élèves).

90% des parents sont favorables à un changement et 8.9% ne veulent pas de changement.

Parmi les 90% en faveur d'un changement d'horaires, la proposition 11h30-13h30 est préférée à 52.4% . la proposition 12h-14h obtient 38,7 % des voix.

Parole aux enseignants :

Problème de la sieste des maternelles qui doivent patienter jusqu'à 13h50 pour revenir à l'école lorsqu'ils mangent chez eux. Ils seront couchés à 14h05 et ne s'endormiront qu'à 14h10 ou 14h15 (ceux qui arrivent à 14h) pour un lever à 14h25 en MS et 15h en PS.

Proposer un repas à 13h semble tardif.

Nous ne souhaitons pas non plus modifier les horaires du matin : 3h30 apportent beaucoup du point de vue des apprentissages. Les maternelles ont le temps de faire deux séries d'ateliers tournés sur les grands domaines et une activité physique. Raccourcir la matinée ferait perdre

une séance et ne pourrait pas être décalée à l'après-midi en raison du rythme de l'enfant et de son besoin de repos en début d'après-midi.

L'équipe ne s'oppose pas au changement d'horaires du point de vue de l'organisation de l'après-midi, seulement cela aurait un impact important sur le rythme de l'enfant (sieste décalée, repas à 13h pour certains, matinée raccourcie qui a un impact en terme de temps d'apprentissages) ce qui ne nous permet pas de nous prononcer favorablement pour un changement d'horaires. Il faut souligner qu'actuellement les élèves de maternelle partent déjà plus tôt sur le temps scolaire (11h40) pour aller à la cantine.

Nous nous interrogeons sur l'heure de départ des élèves de maternelle à la cantine dans la solution 2 : il faudra arrêter la classe encore plus tôt, nous perdrons donc un apprentissage le matin, non rattrapable. Les enseignants, si un changement doit se décider, souhaitent garder une matinée longue.

Parole à la mairie : la mairie veut trouver une solution adaptée et pérenne dans le temps. Cette décision a été prise suite à l'augmentation de janvier d'une vingtaine d'élèves. La proposition d'horaires peut être votée dès le 4 avril en conseil municipal.

Parole au centre : le quart d'heure ajouté permettrait d'alléger les services et de ce fait améliorer la qualité du temps passé dans la cantine. Actuellement il y a beaucoup de bruit, pas assez de place pour passer entre les tables. Une augmentation de 15 minutes paraît nécessaire.

Les membres du Conseil d'école étudient la faisabilité des horaires 8h30-11h45 et 13h45-16h30 pour trancher mais après projection des services par tranche horaire cela ne permettrait pas d'ajouter un 3^{ème} service :
11h45-12h45 : 65 maternelles
12h-12h50 : 75 primaires
13h-13h35 : temps trop court pour un troisième service car reprise de l'école avec ouverture des portails à 13h35 (temps d'accueil de 10 minutes).

- sujet 1 soumis à avis :

– **1 - Discussion pour l'approbation du changement des horaires de l'école à la rentrée 2023**

Abstention : 0

Proposition A 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Votes : 5

Proposition B 8h30-12h et 14h-16h30

Votes : 19

Le Conseil d'école se prononce en faveur d'un changement des horaires d'école pour la rentrée 2022-2023 comme suit : 8h30-12h et 14h-16h30.

Heure de fin : 20h45

Date du prochain conseil : mardi 20 juin 2023